

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre, à vingt heures le conseil municipal de la commune de Lavoux (Vienne) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame LUMINEAU Maguy, Maire.

Date de la convocation : 10 septembre 2025

ordre du jour :

- ◊ Présentation du rapport de la Présidente de Grand Poitiers Communauté Urbaine
- ◊ Mise à jour de la convention d'adhésion à l'Agence des Territoires 86
- ◊ Examen de devis

Questions diverses

PRESENTS : Maguy LUMINEAU, Jean-François MORILLON, Didier ROUET, Arlette MANSEAU, Pascal TEXIER, Lydie PLAT, Christelle ROBIN, Mireille MASPEYROT, Loïc PÉRAULT, David RAYNAUD

ABSENTS : Dominique BOISARD (pouvoir à D. Rouet), Jérôme CAMUS (pouvoir à L. Pérault), Carole DUBOIS (pouvoir à M. Lumineau), Nadine MENCIERE.

A été nommé secrétaire : Christelle ROBIN

Nombre de conseillers en exercice : 14 - Présents : 10 - Votants : 13

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la séance du 17 juin 2025.

La séance du conseil municipal est ouverte.

Avant d'aborder les sujets inscrits à l'ordre du jour, Madame le Maire présente ses sincères remerciements à Arlette MANSEAU ainsi qu'à Didier ROUET pour leur accompagnement auprès des enfants dans le cadre du chantier loisir qui s'est déroulé durant une semaine au mois d'août. De leur côté, Arlette MANSEAU et Didier ROUET remercient également Madame le Maire pour son implication durant toute cette semaine.

Didier ROUET prend la parole pour remercier également les élus David RAYNAUD, Christelle ROBIN, Lydie PLAT, Jean-François MORILLON, ainsi qu'un habitant de la commune Patrick LUMINEAU qui ont apporté leur aide pour l'organisation de l'évènement « itinérance qui s'est déroulé le 26 juillet dernier.

I/ LES DELIBERATIONS

Délibération n° 028/2025
PRESENTATION DU RAPPORT DE LA PRESIDENTE DE GRAND POITIERS
COMMUNAUTE URBAINE 2024

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte

administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Ainsi, la Présidente doit transmettre un Rapport du Président, incluant les éléments du Compte administratif (CA).

Ce document retrace de manière synthétique l'activité de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) sur l'année antérieure. En outre, la Présidente doit rendre compte de l'activité de l'intercommunalité aux Maires des communes membres.

Quatre chapitres composent le Rapport de la Présidente 2024 :

- Le premier chapitre a une visée pédagogique et propose une présentation générale de la collectivité.
- Le second chapitre permet de contextualiser les réalisations de l'année.
- Le troisième chapitre présente les réalisations de l'année 2024, réparties par feuille de route en cohérence avec le document Stratégie du mandat de Grand Poitiers Communauté urbaine (GPCu).
- Le quatrième et dernier chapitre est dédié au compte administratif.

Étant publié sur le site internet de GPCu, ce document, dans sa version numérique, est accessible à tous les élus municipaux des 40 communes et aux citoyens.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé d'approuver le présent rapport.

Le conseil municipal par 12 voix « pour », 0 voix « contre, 1 « abstention

- **Approuve** le présent rapport

Délibération n° 029/2025

MISE A JOUR DE LA CONVENTION D'ADHESION A L'AGENCE DES TERRITOIRES 86

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'Agence des Territoires de la Vienne ;

Vu la délibération annuelle de l'Assemblée Générale de l'Agence des Territoires de la Vienne portant sur la tarification des adhésions et des services proposés ;

Vu le projet de la nouvelle convention d'adhésion à l'Agence des Territoires de la Vienne ;

Considérant la nécessité de modifier l'actuelle convention d'adhésion ainsi que ses conditions générales afin de continuer à bénéficier des services de l'AT86.

Après avoir pris connaissance des différents documents fournis par l'Agence des Territoires de la Vienne, le Conseil municipal est invité à se prononcer par délibération sur ces documents :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté

Décide par 13 voix « pour », 0 voix « contre, 0 « abstention

– **D'approuver** la nouvelle convention d'adhésion à l'Agence des Territoires de la Vienne

– **D'approuver** ses nouvelles conditions générales

– **D'autoriser** le Maire, à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Délibération n° 030/2025

EXAMEN DE DEVIS

La Ventilation Mécanique Contrôlée des vestiaires du club de football ne fonctionnant plus, des entreprises ont été contactées afin de diagnostiquer le problème.

Il en résulte que l'automate de la centrale double flux est à remplacer.

Madame le Maire présente aux élus des devis correspondants à cette prestation.

– La société AMIBAT pour un montant de 5 308,00€ HT soit 6 369,60 € TTC

– La société SAJELEC pour un montant de 4 029,14 € HT soit 4 834,97 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 13 voix « pour », 0 voix « contre, 0 « abstention

– **Retient** le devis de la société SAJELEC pour un montant de 4 029,14 € HT soit 4 834,97 € TTC

– **Demande** de se renseigner auprès de la-dite société sur la possibilité ou non du remplacement de la VMC par un simple flux.

– **Autorise** le Maire à signer le devis retenu de la société SAJELEC ou bien de signer le devis correspondant au remplacement par un simple flux si la configuration du bâtiment le permet.

II/ INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire aborde les sujets suivants :

Participation citoyenne : Suite à une rencontre avec le Major Martin, commandant de brigade de gendarmerie, celui-ci propose de venir au mois de novembre pour une information à la population dans le cadre de « la participation citoyenne ». Il a la possibilité également de venir en début de séance d'un conseil municipal pour échanger avec les élus.

Projet d'un jardin pour les écoliers : Le projet débutera le 1^{er} octobre dans l'espace qui avait été retenu, à savoir celui qui se trouve à l'arrière de la salle des fêtes. Avant cela, les écoliers présenteront un plan de leur projet d'aménagement lors d'un rendez-vous fixé avec leur professeur jeudi 26 septembre.

Eaux pluviales route de Liniers : Le problème d'inondations récurrentes à chaque forte pluie au niveau du numéro 39 de la rue de Liniers n'est toujours pas résolu du fait que la commune est toujours en attente depuis 2023 d'une étude et d'un chiffrage qui doivent être réalisés par les services de Grand Poitiers.

Face à ce délai d'attente qui n'en finit plus malgré les nombreuses relances, Madame le Maire a contacté la vice-Présidente de la commission « des eaux pluviales de la Communauté Urbaine » afin que ce dossier soit pris en charge au plus vite.

Un rendez-vous a été obtenu et fixé au vendredi 19 septembre avec Mr Chapron du service des eaux pluviales de Grand Poitiers.

Entretien des bords de routes

Le fauchage des bords de routes départementales hors agglomération est de la compétence du Département.

Le fauchage des bords de routes départementales en agglomération est de la compétence de Grand Poitiers. Ces travaux sont réalisés deux fois par an.

–Un première fois pour le fauchage des accotements

–Une deuxième fois pour le fauchage des accotements et des fossés.

Compte tenu des problèmes d'inondation récurrents au niveau du n° 39 de la rue de Liniers abordés au précédent sujet il a été demandé à l'agent technique communal de nettoyer le fossé le long de cette habitation à chaque fois que nécessaire.

Néanmoins il lui arrive parfois de tondre des petites parties en bord de route départementale de la rue de Jardres qui ont été oubliées lors du passage des services du Département.

Au vu de cela, certains riverains de la route de Liniers s'interrogent sur le fait qu'il n'en fait pas autant devant chez eux.

Après avoir fait part de cette situation, Madame le Maire demande aux élus leur avis.

Après échange, il est convenu que seul l'entretien du fossé au niveau du numéro 39 de la rue de Liniers (le long de la départementale) continue à se faire par l'agent communal jusqu'à ce que des travaux soient réalisés pour régler le problème d'inondation.

Vélo cargo électrique

La commune peut bénéficier de l'opération « vélo cargo électrique » sans reste à charge, rendue possible grâce au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

2 vélos seront donc livrés gratuitement à la commune en 2026.

Miroir rue de Taupinet

Ce miroir a été endommagé et ne peut plus être mis en service.

Compte tenu de la mauvaise visibilité au niveau du virage de cette portion de route et donc de la dangerosité ressentie par les automobilistes empruntant au quotidien cette voie, Madame le Maire demande l'avis au conseil pour son remplacement.

Un avis favorable est donné.

Tracteur

La vitre du tracteur s'est brisée. Le coût du remplacement est chiffré à 700 €

Demande du propriétaire d'un gîte

Le propriétaire d'un gîte demande l'installation d'un panneau de signalisation de son gîte.

En réponse à sa demande, les élus ne s'y opposent pas à condition qu'il prenne à sa charge les frais afférents.

Courrier de la DASEN

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de la DASEN sur les perspectives des effectifs scolaires à court terme. Il n'est pas exclu qu'à la prochaine rentrée scolaire de 2026 une classe du regroupement ferme s'il n'y a pas plus d'effectifs que ceux pressentis.

Madame le Maire demande aux élus s'ils souhaitent aborder d'autres sujets :

– Loïc Pérault envisage de renouveler l'opération des nichoirs. Il demande l'avis aux élus pour fixer une date :

Ce sera le dimanche matin 5 octobre ce qui permettra d'intégrer l'évènement à « Octobre Rose ».

– Didier ROUET annonce quelques dates à retenir :

Le 27 septembre : » Nettoyons la Nature »

Le 08 octobre : « Fête de la science »

– Mireille Maspeyrot demande si un point peut être fait sur l'état d'avancement des travaux de la bibliothèque. Elle souhaite également savoir si elle peut être destinataire des comptes-rendus des réunions de chantier.

Loïc Pérault ayant assisté à la dernière réunion fait état de l'avancement du chantier.

– Mireille Maspeyrot aborde un autre sujet, celui du Comité d'Animation : Elle fait part des doléances de certains membres de l'association suite au déménagement du local de stockage de leur matériel. Ils pensent que cette délocalisation diminuera leur capacité organisationnelle. Elle suggère que la commune investisse dans un bungalow pour être installé sur le Prieuré afin d'entreposer le matériel du Comité.

Jean-François Morillon rappelle que tous les élus étaient d'accord pour que la nouvelle bibliothèque soit délocalisée vers le bâtiment qui regroupait la salle des jeunes et le local de stockage du matériel du Comité.

Une solution de repli a été donnée, à savoir, une salle de la salle des fêtes a été aménagée pour devenir le local des jeunes, et la réserve de la salle des fêtes a été entièrement vidée pour la mettre à disposition du Comité d'Animation.

Il regrette qu'il n'y ait pas eu de dialogue avec le Comité d'Animation à ce sujet.

Maguy Lumineau rappelle qu'une étude financière avait été demandée pour agrandir le local technique communal afin que le Comité puisse y entreposer son matériel. Cette proposition ne convenait pas à l'association car le local ne se situe pas dans le bourg.

A l'issue des échanges entre élus, il est convenu qu'une réunion soit organisée avec les membres du bureau du Comité d'Animation. Jean-François Morillon et Loïc Pérault les recevront.

– Christelle ROBIN informe les élus que le Président de l'association Hystéria Event fera un point sur les résultats financiers de l'évènement qui s'est déroulé le 30 août. Il s'engage à les présenter à la commune pour solliciter un complément de subvention.

La séance est levée à 22h15